

discipline combinée avec la culture physique, l'équitation, les exercices militaires et les sports en plein air, font partie du programme.

Le collège est situé à un mille de Kingston, sur une belle péninsule, baignée d'un côté par la rivière Catarqui, qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent à l'endroit où il entre dans le lac Ontario, et de l'autre côté par la baie Navy. La propriété a environ 500 acres, dont 60 acres couvertes par les bâtiments du collège; le surplus sert de terrain de manœuvre; on y voit l'historique fort Henry. Sur la pointe de la péninsule du collège se trouve le fort Frédéric, construit en 1837, lorsque Kingston devint la capitale du Canada; il forme partie des fortifications de cette ville. Le collège est placé sous la haute direction des quartiers généraux de la milice, qui désignent annuellement une commission de visiteurs, composée de citoyens éminents du Canada, tant civils que militaires. Le personnel du collège se compose du commandant et d'un adjudant d'état-major, assistés par les professeurs et instructeurs, civils et militaires, les plus compétents.

Après quatre années d'études, l'élève sortant reçoit un "diplôme avec honneur", ou un "diplôme" avec "certificat de fin d'études". Les gradués du collège peuvent entrer, à leur choix, soit dans l'armée canadienne, soit dans l'artillerie ou le génie de l'armée britannique, ou quelque autre branche du service impérial. Ceux d'entre eux qui entrent dans l'armée britannique, jouissent du privilège d'une année d'ancienneté soit dans l'armée du Royaume-Uni soit dans l'armée des Indes. Il en a été ainsi décidé afin de placer les élèves du Collège Militaire canadien sur un pied d'égalité avec les jeunes officiers sortant de Woolwich ou de Sandhurst, écoles où les cours durent moins longtemps qu'à Kingston. Il leur est également réservé un certain nombre d'emplois au ministère des Travaux publics et au service hydrographique. Plusieurs universités canadiennes admettent les gradués du collège en troisième année à leurs Facultés des Lettres et des Sciences.

III.—TRAVAUX PUBLICS.

Depuis la Confédération, et même auparavant, le ministère des Travaux Publics a dirigé les constructions. En 1879, les chemins de fer et les canaux ont été confiés à un nouveau ministère; la construction et l'entretien des établissements pénitentiaires ont passé au ministère de la Justice; la construction et le service des phares ont été attribués au ministère de la Marine et des Pêcheries; les casernes et quartiers régimentaires au ministère de la Milice et de la Défense. Les opérations du ministère des Travaux publics sont réparties entre trois services principaux: Génie, Architecture et Télégraphes.

Génie.—Cette division se charge de la construction des quais, jetées, brise-lames, digues, barrages et des réparations à y faire, ainsi que de la protection des côtes et des rivages; du dragage des ports et des cours d'eau; de la construction, de l'entretien et de la surveillance du matériel de dragage; de la construction et de l'entretien des bassins de carénage; de la construction et de l'entretien des ponts interprovinciaux et de leurs approches, ainsi que des ponts sur les grandes routes des Territoires du Nord-Ouest et de l'entretien des routes militaires; des relevés hydrographiques, des sondages et inspections dans les eaux territoriales, y compris l'établissement des niveaux et des mesurages géodésiques nécessaires à la préparation des plans, rapports et devis, l'essai des ciments et des matériaux de construction, la surveillance des bateaux traversiers internationaux ou interprovinciaux, et le contrôle des travaux effectués dans ou sur les eaux navigables en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables.